

QUÉBEC

MRC DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Séance
ordinaire
novembre
2014

Séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, MRC de Bellechasse, tenue le 5 novembre 2014 au lieu ordinaire des séances du conseil, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. Dominic Roy, maire
M. Carl Robichaud, conseiller
M. Martin Lacasse, conseiller
M^{me} Lynda Carrier, conseillère
M. François Audet, conseiller
M. Ghislain Bélanger, conseiller
M. Vincent Fortier, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum.

Est également présent M. Nicolas St-Gelais, directeur général adjoint

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Dominic Roy déclare la séance ouverte et adresse un mot de bienvenue à toutes les personnes présentes.

141101

PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Vincent Fortier

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT :

1. Le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} octobre 2014 est adopté tel que rédigé.

2. Le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 octobre 2014 est adopté tel que rédigé.

Adopté

141102

COMPTES

Il est proposé par Carl Robichaud

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT :

1. Le rapport des dépenses autorisées et payées de 381 807,88 \$ et celui des revenus de 42 058,78 \$ pour le mois de septembre sont approuvés tels que présentés. Les dépenses se détaillent comme suit :

Adopté

Administration générale :	96 175,97 \$
Sécurité publique :	14 799,99 \$
Transport :	58 828,74 \$
Hygiène du milieu :	99 585,92 \$
Santé et bien-être :	158,74 \$

Aménagement et urbanisme :	53 818,96 \$
Loisirs et culture :	42 329,99 \$
Frais de financement :	16 109,57 \$
Adopté	

RAPPORT DU MAIRE

BORDURES DE RUE

Un citoyen a demandé à la dernière séance si des bordures de rue peuvent être installées sur l'avenue Solange. La municipalité fait installer des bordures de rue uniquement dans les nouveaux développements et seulement s'il y a des problématiques particulières, par exemple pour protéger un terrain où il y a empiètement de véhicules sur une propriété privée.

DÉNEIGEMENT

Un citoyen a demandé à la dernière séance des explications sur le coût du déneigement. M. le maire explique qu'en 2013 il y a eu plusieurs verglas qui peuvent coûter jusqu'à 20 000 \$ en matériel. Il y a eu beaucoup de neige douce ce qui demande davantage d'abrasif. La première neige est tombée le 28 octobre et le 9 décembre il y avait déjà deux employés attirés à la neige plutôt qu'en 2012 où il y en a eu uniquement à partir de janvier. De plus, en 2013 de nouvelles rues se sont ajoutées.

DÉNEIGEMENT CHEMIN DU LAC SAINT-CHARLES VIA LA ROUTE 279

La municipalité a demandé d'élargir le chemin en élaguant les branches d'arbres pour éviter les bris de machinerie pour le déneigement. La semaine dernière rien n'avait été fait. Si les travaux ne sont pas réalisés à la première neige, la municipalité n'ira pas déneiger à cet endroit.

PÉRIODE DE QUESTIONS

ASPHALTAGE

Un citoyen demande quand est prévu l'asphaltage. Il y a eu décès du contremaître chez le fournisseur. Donc, les travaux ont été reportés à la semaine prochaine.

JARDINIÈRES SUR L'AVENUE ROYALE

Un citoyen demande pourquoi les jardinières sur l'avenue Royale n'ont pas encore été enlevées. Les jardinières seront enlevées et suite à une demande d'Hydro-Québec elles ne seront plus installées à l'avenir.

141103

TRAITEMENT DU PERSONNEL

Il est proposé par Ghislain Bélanger

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. La résolution n° 140209 est modifiée en remplaçant l'année 2013 par l'année 2014.

Adopté

141104

ENGAGEMENT GENEVIÈVE GONTHIER

CONSIDÉRANT que six personnes ont été rencontrées par le comité de sélection pour procéder à l'engagement d'un(e) secrétaire à l'aréna ;

CONSIDÉRANT que M^{me} Geneviève Gonthier a accepté les conditions d'engagement mentionnées dans l'entente;

Il est proposé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT :

1. Le conseil procède à l'engagement de M^{me} Geneviève Gonthier selon les conditions indiquées dans l'entente.

Adopté

141105

**ENGAGEMENT
MÉLODY BILODEAU**

CONSIDÉRANT que cinq personnes ont été rencontrées par le comité de sélection pour procéder à l'engagement d'un(e) coordonnateur(trice) des loisirs;

CONSIDÉRANT que M^{me} Mélody Bilodeau a accepté les conditions d'engagement mentionnées dans l'entente;

Il est proposé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT :

1. Le conseil procède à l'engagement de M^{me} Mélody Bilodeau selon les conditions indiquées dans l'entente.

Adopté

141106

**FORMATION
PRISE DE DÉCISION EN SITUATION D'URGENCE**

CONSIDÉRANT que Nicolas St-Gelais, directeur général adjoint a été nommé coordonnateur en mesures d'urgence de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse et responsable de la coordination liée à l'Organisation municipale de la sécurité civile ;

CONSIDÉRANT qu'un atelier destiné aux gestionnaires et aux intervenants d'urgence municipaux est offert par le ministère de la Sécurité publique ;

Il est proposé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT :

1. Le conseil autorise la participation du directeur général adjoint à la formation sur la prise de décision en situation d'urgence.

2. Le conseil autorise le paiement des frais d'inscription et le remboursement des frais de séjour sur présentation des pièces justificatives.

Adopté

141107

DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de permettre la circulation sécuritaire des piétons été comme hiver ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a compétence en matière d'enlèvement de la neige sur les voies publiques ;

CONSIDÉRANT que les opérations de déneigement des trottoirs peuvent être réalisées en régie ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à l'acquisition d'un chargeur sur roues qui pourra servir au déneigement des trottoirs ;

CONSIDÉRANT que la municipalité sera couverte par ses assurances en cas d'accident sur les trottoirs en période hivernale ;

Il est proposé par Ghislain Bélanger

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT :

1. La municipalité procédera à l'enlèvement de la neige sur les trottoirs de l'avenue Royale dès novembre 2014.

Adopté

141108 SUBVENTION FEUILLET PAROISSIAL
FABRIQUE DE SAINT-CHARLES

Il est proposé par Vincent Fortier

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT :

1. Le conseil autorise le versement d'une subvention de 150 \$ à la Fabrique de Saint-Charles pour la publication du feuillet paroissial.

Adopté

141109 RAPPORT SUR LES INDICATEURS DE GESTION 2013

Il est proposé par Vincent Fortier

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT :

1. Le conseil dépose le rapport sur les indicateurs de gestion 2013 selon l'article 17.6.1 de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) portant sur les indicateurs de gestion obligatoires et certains facultatifs.

Adopté

141110 FERMETURE DE RUE 13 ET 14 DÉCEMBRE

CONSIDÉRANT que le Charolais Champêtre (G.L.S.C.B.) souhaite tenir une activité au centre du village pour la période des fêtes;

Il est proposé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT :

1. Le conseil autorise la tenue de l'activité le 13 décembre prochain, de 12 h à 18 h et le 14 décembre prochain de 10 h à 14 h et autorise le versement d'une contribution financière de 1 000 \$ pour l'installation d'une arche de Noël.

2. Le conseil autorise la fermeture de la rue Saint-Georges, entre le terrain de l'école secondaire et la rue Saint-Édouard et de la rue Louis-Pascal-Sarault.

3. Le conseil permet l'activité en vertu du règlement n° 99-098 «Règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics».

Adopté

141111

DATES DES SÉANCES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal prévoit que le conseil doit établir le calendrier des séances ordinaire pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure de chacune des rencontres ;

Il est proposé par Carl Robichaud

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le calendrier ci-après est adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil pour l'année 2015 qui débuteront à 20 h :

7 janvier	8 juillet
4 février	5 août
4 mars	2 septembre
1 ^{er} avril	7 octobre
6 mai	4 novembre
3 juin	2 décembre

Adopté

AVIS DE
MOTION

Je, Martin Lacasse, conseiller, donne avis de motion, par les présentes qu'un règlement de taxation et de tarification municipale sera déposé à une séance ultérieure du conseil pour adoption.

Instructions sont, par les présentes, données de préparer ou de faire préparer les procédures requises.

Martin Lacasse, conseiller

AVIS DE
MOTION

Je, François Audet, conseiller, donne avis de motion, par les présentes, qu'un règlement modifiant le règlement 94-025 «Règlement de tarification pour les services d'aqueduc, d'égout et autres matières connexes à l'administration des réseaux municipaux d'aqueduc, d'égout et d'assainissement» et ses amendements sera déposé à une séance ultérieure du conseil pour adoption.

Instructions sont, par les présentes, données de préparer ou de faire préparer les procédures requises.

François Audet, conseiller

AVIS DE
MOTION

Je, Lynda Carrier, donne avis de motion, par les présentes, que le règlement modifiant le règlement 05-161 «Règlement de zonage» et portant le numéro 14-267 sera déposé à une séance ultérieure du conseil pour adoption.

Instructions sont, par les présentes, données, de préparer ou de faire préparer les procédures requises.

AVIS DE
MOTION

Je, Ghislain Bélanger, conseiller, donne avis de motion, par les présentes, qu'un règlement modifiant le règlement 99-096 «Règlement concernant la circulation et le stationnement et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière dans la municipalité» sera déposé à une séance ultérieure du conseil pour adoption.

Instructions sont, par les présentes, données de préparer ou de faire préparer les procédures requises.

Ghislain Bélanger, conseiller

141112

REDEVANCE CARRIÈRES ET SABLIERES

Il est proposé par Vincent Fortier

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT :

1. Le conseil autorise l'affectation des revenus reportés de carrières et sablières au montant de 1 822,12 \$, considérant que des travaux ont été effectués.

Adopté

141113

MANDAT AU MINISTRE DES FINANCES DU QUÉBEC
EMPRUNT

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse désire se prévaloir des dispositions de l'article 1066 du Code municipal ;

Il est proposé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT :

1. Le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal pour et au nom de la municipalité.

Adopté

141114

INDEMNISATION RÉSEAU D'ÉGOUT PRIVÉ

CONSIDÉRANT qu'une entente est survenue entre les propriétaires du réseau d'égout sanitaire privé desservant le 2667, 2659, 2651, 2643 et le 2633 avenue Royale pour l'utilisation de leur réseau sanitaire privé à des fins municipaux;

Il est proposé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT :

1. Le conseil mandate le directeur général adjoint de préparer l'entente à intervenir entre les parties.

2. Le conseil autorise le directeur général adjoint et le maire ou le maire suppléant à signer l'entente à intervenir entre la municipalité et chacun des propriétaires du réseau d'égout sanitaire privé.

Adopté

141115

AJUSTEMENT SALARIAL
LECTURE DES COMPTEURS D'EAU
RECENSEMENT DES ANIMAUX DOMESTIQUES

Il est proposé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil autorise M^{me} Gaétane Roy, domiciliée au 8, rue des Érables à Saint-Charles-de-Bellechasse, à effectuer la lecture des compteurs d'eau de la municipalité au taux de 1,60 \$ pour chaque compteur.

2. Le conseil l'autorise également à effectuer le recensement des animaux domestiques dans le périmètre urbain à raison de 1,40 \$ par animal recensé.

4. La présente résolution abroge et remplace toute résolution antérieure.

Adopté

141116

DEMANDE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
ACCÈS, VOIES ET LIMITE DE VITESSE ROUTE 279

Il est proposé par Vincent Fortier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil demande le prolongement de la double voie sur la route 279 au nord de la route 218 jusqu'à 75 m au nord de l'intersection des lots 4 513 391 et 4 513 392.

2. Le conseil demande de réduire la limite de vitesse de 90 km/h à 70 km/h du lot 3 042 580 (chemin de fer) jusqu'à la route 218.

3. Le conseil demande d'autoriser l'ajout d'un accès au nord du lot 4 513 391.

4. Le conseil demande l'ajout d'une voie direction sud pour faciliter le virage à gauche.

Adopté

141117

ENTENTE GÉOTHERMIE

Il est proposé par Ghislain Bélanger

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil autorise, conformément à la résolution 111026 et à l'entente concernant le financement de la géothermie, le paiement d'un montant de 9 400 \$ en capital et 977 \$ en intérêts pour le financement de la géothermie.

Adopté

141118

**ÉTUDE DE FAISABILITÉ
RÉNOVATION À L'ARÉNA DE SAINT-CHARLES**

CONSIDÉRANT que le conseil veut faire d'importantes rénovations à l'aréna de Saint-Charles-de-Bellechasse en 2015, il fera une étude de faisabilité portant sur l'ensemble des travaux suivants :

- Changement des bandes de joueurs;
- Isolation des murs à l'intérieur de l'aréna;
- Réaménagement de l'espace pour la resurfaceuse;
- Changement du système de réfrigération;
- Réaménagement de la salle à manger et du bar;
- Réaménagement de la chambre des arbitres;
- Réaménagement des bureaux;
- Réaménagement de l'espace Pro-Shop;

Il est proposé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT :

1. Le conseil autorise Mélody Bilodeau-Gauvin, technicienne en loisir à faire les démarches pour effectuer une étude de faisabilité.

Adopté

141119

**CONTRÔLE DES ANIMAUX DOMESTIQUES
ENTENTE MRC DE BELLECHASSE**

CONSIDÉRANT que les élus municipaux ont pris connaissance d'un projet d'entente à intervenir entre « CONTRÔLE D'ANIMAUX DOMESTIQUES INC. » et les municipalités du territoire de Bellechasse sur le contrôle des animaux domestiques.

Il est proposé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT :

1. La municipalité avise la MRC de Bellechasse qu'elle accepte de faire partie de cette entente sur le contrôle des animaux domestiques.

2. Le conseil autorise le directeur général adjoint et le maire à signer l'entente à intervenir entre la municipalité et CONTRÔLE D'ANIMAUX DOMESTIQUES INC..

Adopté

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Le directeur général adjoint signifie qu'il y a des crédits de disponibles pour toutes les résolutions autorisant une dépense contenue dans le présent procès-verbal.

141120

CLÔTURE

Il est proposé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT :

1. La présente réunion est ajournée au 24 novembre à 20 h. Il est 8 h 45.

Adopté

Le directeur général adjoint

Le maire

Nicolas St-Gelais

Dominic Roy

QUÉBEC

MRC DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Séance
ajournée
novembre
2014

Séance ajournée des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, MRC de Bellechasse, tenue le 24 novembre 2014 au lieu ordinaire des séances du conseil, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. Dominic Roy, maire
M. Carl Robichaud, conseiller
M. Martin Lacasse, conseiller
M^{me} Lynda Carrier, conseillère
M. François Audet, conseiller
M. Ghislain Bélanger, conseiller
M. Vincent Fortier, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum.

Est également présent M. Nicolas St-Gelais, directeur général adjoint

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Dominic Roy déclare la séance du 5 novembre 2014 rouverte et adresse un mot de bienvenue à toutes les personnes présentes.

141122

RÉGULARISATION BUDGÉTAIRE

Il est proposé par Vincent Fortier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Que le budget pour l'année 2014 soit rééquilibré de la manière suivante :

Les postes budgétaires dont les prévisions ont été dépassées seront comblés par les sommes disponibles aux postes budgétaires ayant des surplus ; advenant que les sommes ainsi récupérées soient insuffisantes, les sommes dont a besoin la municipalité pour équilibrer le budget seront affectées à partir du surplus non affecté disponible.

Adopté

141123

FACTURE 7116264-00 (EMCO)

CONSIDÉRANT qu'une soumission pour un projet de chauffage a été produite le 7 mars 2014 ;

CONSIDÉRANT qu'une facture sans les taxes de 2 752,09 \$ a été envoyée à la municipalité le 10 mars 2014 ;

CONSIDÉRANT que suite aux travaux d'installation, les performances du système de chauffage sont insuffisantes ;

CONSIDÉRANT qu'une première rencontre sur le chantier avec le fournisseur a eu lieu le 3 avril 2014 et qu'il a fourni des suggestions de modification au réseau afin d'améliorer sa performance ;

CONSIDÉRANT que suite à cette visite le système n'a pas atteint la performance voulue ;

CONSIDÉRANT qu'une autre visite a eu lieu le 25 septembre 2014 par le fournisseur et que suite à cette visite des recommandations ont été mises de l'avant par la municipalité ;

CONSIDÉRANT que ces modifications n'ont pas apporté le résultat voulu ;

CONSIDÉRANT que le système est toujours inopérant ;

Il est proposé par François Audet

ET RÉSOLUT CE QUI SUIT :

1. Que la facture de Emco Corporation n° 7116264-00 ne soit pas assumée par la municipalité.

Adopté

RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ POUR 2014 CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 955 DU CODE MUNICIPAL

Le maire fait un rapport sur la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2013 concernant les principales réalisations de 2014 de même que les orientations pour 2015. Il aborde également le programme triennal d'immobilisations et la rémunération des élus.

AVIS DE MOTION

Je, Ghislain Bélanger, conseiller, donne avis de motion, par les présentes, qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance des membres du conseil un règlement concernant la tarification municipale pour des biens et des services.

Instructions sont, par les présentes, données au directeur général de préparer ou de faire préparer les procédures requises.

Ghislain Bélanger, conseiller

AVIS DE MOTION

Je, Martin Lacasse, conseiller, donne avis de motion, par les présentes, qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance des membres du conseil un règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.

Instructions sont, par les présentes, données au directeur général de préparer ou de faire préparer les procédures requises.

Martin Lacasse, conseiller

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Le directeur général adjoint signifie qu'il y a des crédits de disponibles pour toutes les résolutions autorisant une dépense contenue dans le présent procès-verbal.

141123

CLÔTURE

Il est proposé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. La présente réunion est close à 20 h 30.
Adopté

Le directeur général adjoint

Le maire

Nicolas St-Gelais

Dominic Roy
